

IDENTIFICATION DU SERVICE ①		Modifications éventuelles	
Numéro FINESS 1			
Numéro FINESS 2			
Numéro SIRET			
NOM ou RAISON SOCIALE	-----		
ADRESSE	-----		
TÉLÉPHONE	-----		
CATÉGORIE 1			
CATÉGORIE 2			
IDENTIFICATION DE L'ENTITÉ JURIDIQUE			
Numéro FINESS			
NOM ou RAISON SOCIALE	-----		
ADRESSE	-----		
TÉLÉPHONE	-----		
STATUT			

PLACES AU 31 DÉCEMBRE 2008		NOMBRE DE PERSONNES PRISES EN CHARGE AU 31 DÉCEMBRE 2008 ③	
	NOMBRE DE PLACES ②		
	AUTORISÉES	INSTALLÉES	
Personnes handicapées			Personnes de moins de 60 ans : - handicapées
			- atteintes de pathologies chroniques
Personnes âgées			Personnes de 60 ans ou plus
Total			Total (T1)

PERSONNEL SALARIÉ EN FONCTION À LA DATE DU 31 DÉCEMBRE 2008 ④					
	Effectif		Équivalent Temps Plein ⑤		
Infirmier coordonnateur					
- responsable administratif					
- non responsable administratif					
Directeur ou responsable autre qu'infirmier coordonnateur					
Comptable, Secrétaire					
Agent d'entretien					
Autre personnel administratif					

DURÉE DU SUIVI À LA DATE DU 31 DÉCEMBRE 2008 DES PERSONNES PRISES EN CHARGE ⑥								
Nombre de personnes de	De 0 à 10 jours	De 11 à 30 jours	De 31 à 90 jours	De 91 à 180 jours	de 181 jours à 1 an	+ d'un an à 2 ans	+ de 2 ans à 5 ans	+ de 5 ans
	moins de 60 ans :							
- handicapées								
- atteintes de pathologies chroniques								
60 ans ou plus								
Total								

La somme de ces 8 colonnes doit être égale au nombre de personnes prises en charge au 31/12/2008 indiqué en T1

Date d'ouverture du SSIAD ⑦		Montant de la dotation globale du SSIAD en 2008 arrondir au nombre entier supérieur	
jour	mois	année	
		Personnes handicapées	€
		Personnes âgées	€

HORAIRES D'INTERVENTION DU PERSONNEL SOIGNANT SALARIÉ			
	MATIN		APRÈS-MIDI
Lundi au Vendredi, de...			et de
Samedi, de...			et de
Dimanche ou jour férié, de...			et de

ACTIVITÉ DU SSIAD SUR L'ANNÉE 2008 ⑧				
	Nombre d'entrées en 2008	Nombre de périodes de prises en charge	Nombre de sorties en 2008	Nombre de jours cumulés des suivis des sortants de 2008
Personnes de moins de 60 ans :				
handicapées				
atteintes de pathologies chroniques				
Personnes de 60 ans ou plus				
Total				

Nombre de demandes non satisfaites en 2008 ⑨ uniquement celles qui correspondent aux critères d'intervention du service

SSIAD ADOSSÉ À UNE AUTRE STRUCTURE SANITAIRE OU MEDICO-SOCIALE DANS LA MÊME ENTITÉ JURIDIQUE			
Cochez les cases correspondant à la situation de votre SSIAD			
avec un établissement de santé.....	<input type="checkbox"/>	avec un centre de santé	<input type="checkbox"/>
avec un établissement d'hébergement pour personnes âgées	<input type="checkbox"/>	avec une structure HAD.....	<input type="checkbox"/>
avec un établissement ou service pour personnes handicapées	<input type="checkbox"/>	avec une autre structure SMS.....	<input type="checkbox"/>
avec un service d'aide et d'accompagnement à domicile	<input type="checkbox"/>		

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COORDINATION SIGNÉE AVEC UNE AUTRE ENTITÉ JURIDIQUE SMS			
Cochez les cases correspondant à la situation de votre SSIAD			
avec un établissement de santé.....	<input type="checkbox"/>	avec un centre de santé	<input type="checkbox"/>
avec un établissement d'hébergement pour personnes âgées	<input type="checkbox"/>	avec un infirmier libéral.....	<input type="checkbox"/>
avec un établissement ou service pour personnes handicapées	<input type="checkbox"/>	avec un pédicure, podologue	<input type="checkbox"/>
avec un service d'aide et d'accompagnement à domicile	<input type="checkbox"/>	avec une petite unité de vie (accueil de jour)	<input type="checkbox"/>
avec un service de soins palliatifs ou équipe mobile	<input type="checkbox"/>		
avec une structure HAD.....	<input type="checkbox"/>	avec une autre entité SMS.....	<input type="checkbox"/>

PARTICIPATION DU SSIAD À UN RÉSEAU COORDONNÉ			
Cochez les cases correspondant à la situation de votre SSIAD			
Réseau de soins palliatifs	<input type="checkbox"/>	Réseau de santé.....	<input type="checkbox"/>
Réseau de gérontologie, CLIC	<input type="checkbox"/>	Autre.....	<input type="checkbox"/>

PARTICIPATION DU SSIAD À UN GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE	
Cochez la case si votre SSIAD participe à un G C S M S.....	
	<input type="checkbox"/>

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE AYANT REMPLI LE QUESTIONNAIRE	
NOM :	Téléphone :
Prénom :	Mél :
Disposez-vous d'un accès à Internet ? Oui..... <input type="checkbox"/> Non..... <input type="checkbox"/> Fax :	

Les fiches (uniquement les feuillets blancs) sont à nous retourner avant le vendredi 20 mars 2009, dans l'enveloppe T jointe, à l'adresse suivante : IPSOS OBSERVER – SSIAD, 77469 SOUPPES SUR LOING Cedex. Vous pouvez aussi nous joindre pour toute question au 0 800 71 04 59 entre 9h30 et 17h30

CONSIGNES DE REMPLISSAGE

Les SPASAD ne devront décrire dans ce questionnaire que l'activité du service relative aux soins infirmiers à domicile, le personnel délivrant ce type de soins et les personnes en bénéficiant.

FICHE 1 « CARACTÉRISTIQUES 2008 »

- 1 Numéro FINESS : Certains services sont immatriculés avec deux numéros Finess différents.** Il s'agit de structures qui, dans leur arrêté d'autorisation, ont une section « personnes âgées » et une section « personnes handicapées » avec un nombre distinct de places autorisées. Malgré cette distinction purement administrative, le service ne doit remplir qu'un seul questionnaire où il décrira l'activité des deux entités.
- 2 Places autorisées :** nombre de places du ou des arrêté(s) portant création ou extension du SSIAD
Places installées : nombre de places financées par l'assurance maladie
- 3 Nombre de personnes prises en charge à la date du 31 décembre 2008 :** C'est la photographie au 31 décembre 2008, du nombre de personnes bénéficiant d'une prescription médicale donnant lieu à une **intervention effective du service**. Les personnes en interruption temporaire de soins (pour cause d'hospitalisation, de vacances...) ne doivent pas être comptées ici.
- 4 Personnel salarié en fonction à la date du 31 décembre 2008**
Il faut inclure : les salariés en congé, en arrêt ou en disponibilité depuis moins de 6 mois au 31 décembre 2008, les remplaçants de salariés absents depuis 6 mois ou plus ainsi que les vacataires.
Il faut exclure : les salariés en congé, en arrêt ou en disponibilité depuis 6 mois ou plus, les remplaçants de salariés absents depuis moins de 6 mois au 31 décembre 2008, les élèves-infirmiers en stage ou les stagiaires.
- 5 Calcul de l'équivalent temps plein :** Il s'agit de rapporter le temps de travail hebdomadaire du salarié au temps de travail statutaire de la profession considérée. Le temps de travail hebdomadaire statutaire est généralement de 35 heures.
Exemples :
- un psychologue à la vacation (trois heures par semaine), on inscrira 1 dans la colonne Effectif et 0,09 dans la colonne ETP (3 heures/35 heures = 0,09),
 - une infirmière à mi-temps, on inscrira 1 dans la colonne Effectif et 0,50 dans la colonne ETP.
- 6 Durée du suivi à la date du 31 décembre 2008 des personnes prises en charge :** Il s'agit de comptabiliser la durée du suivi **de la dernière prise en charge des personnes suivies au 31 décembre 2008**.
Exemple : Une personne prise en charge par le SSIAD une 1^{ère} fois du 1^{er} février 2008 au 21 mai 2008 et une 2^e fois le 10 septembre 2008 et toujours suivie le 31 décembre 2008 sera comptée dans la colonne « de 91 à 180 jours » : la durée du suivi de sa dernière prise en charge étant de 112 jours. On ne tiendra pas compte pas la durée de la précédente prise en charge.
- 7 Date d'ouverture :**
- Pour un SSIAD, il s'agit de la date de première autorisation,
 - Pour un SPASAD, ancien SSIAD, il faut inscrire la date de première autorisation SSIAD,
 - Pour un SPASAD, ancien SAAD, il faut renseigner la date d'ouverture en qualité de SPASAD qui correspond à l'intégration des activités SSIAD.
- 8 Activité du SSIAD sur l'année 2008 - Nombre d'entrées en 2008, nombre de périodes de prises en charge au cours de l'année 2008, nombre de sorties en 2008 et nombre de jours cumulés des suivis des sortants de 2008 :** Il s'agit de recenser le nombre total de périodes de prise en charge du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, les entrées et les sorties* de l'année ainsi que la durée cumulée de suivi des sortants de l'année.
- Exemples :**
- Une personne prise en charge par le SSIAD une 1^{ère} fois du 10 novembre 2007 au 10 mars 2008 et à nouveau prise en charge par le SSIAD du 12 septembre 2008 au 15 décembre 2008 comptera pour 1 entrée en 2008 (le 12 septembre 2008), 2 périodes de prises en charge et 2 sorties en 2008 (les 10 mars 2008 et 15 décembre 2008) et pour 215 jours cumulés de suivi des sortants (elle était suivie depuis 121 jours lors de sa 1^{ère} sortie et depuis 94 jours à sa seconde sortie).
 - Une personne prise en charge par le SSIAD une 1^{ère} fois du 10 janvier 2008 au 10 juin 2008 et reprise en charge par le SSIAD le 15 novembre et toujours suivie le 31 décembre 2008 comptera pour 2 entrées en 2008 (les 10 janvier 2008 et 15 novembre 2008), 2 périodes de prises en charge et 1 sortie en 2008 (le 10 juin 2008) et pour 152 jours cumulés de suivi des sortants (la 2^e période n'étant pas achevée, sa durée n'est pas comptée).
- * Une **interruption temporaire de soins** (pour cause d'hospitalisation, de vacances...) entraîne une fin de prise en charge et donc **une sortie**. Un renouvellement de prise en charge sans interruption de soins ne doit pas être compté ni en sortie ni en entrée.
- 9 Nombre de demandes non satisfaites en 2008 :** compter aussi les demandes transférées par le SSIAD à une structure avec qui il travaille (ex : un CSI) dès l'instant où les soins ne seront pas administrés dans le cadre du fonctionnement du SSIAD.

✍ Les cases se remplissent en serrant les chiffres sur la droite.

☎ En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter notre hot line au **numéro Vert** suivant :
0 800 71 04 59 (du lundi au vendredi entre 9h30 et 17h30)

✉ Cette fiche 1 est à renvoyer avec la fiche 2 « Activité du 6 au 19 octobre 2008 » sous enveloppe T ci-jointe à l'adresse suivante :
IPSOS OBSERVER - SSIAD, 77469 SOUPES SUR LOING CEDEX

Numéro FINISS 1 :
du service
Numéro FINISS 2 :

Modifications éventuelles ①
Numéro FINISS 1 :
du service
Numéro FINISS 2 :

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE : DU LUNDI 6 OCTOBRE AU DIMANCHE 19 OCTOBRE 2008 INCLUS

PERSONNEL SALARIÉ EN FONCTION ENTRE LE 6 ET LE 19 OCTOBRE 2008 ②

	Effectif	Équivalent Temps Plein ③	Nombre d'heures (hors temps de transport) ④			Nombre de bénéficiaires visités par l'infirmier coordonnateur	Nombre total de visites
			Coordination	Administration	Soins		
Infirmier coordonnateur							
AUTRES SALARIÉS			Nombre d'heures (hors temps de transport)		Nombre de bénéficiaires ⑤		Nombre total de passages ⑥
			Soins de base ou relationnels ou actes*	Soins techniques infirmiers	Soins de base ou relationnels ou actes*	Soins techniques infirmiers	
Infirmier (hors coordonnateur)							
Aide-soignant							
Aide médico-psychologique							
Psychologue							
Ergothérapeute							
Psychomotricien							
Diététicien							
Autre soignant							

arrondir à l'heure entière la plus proche

arrondir à l'heure entière la plus proche

*selon la qualification du soignant

INFIRMIERS EN CSI OU LIBÉRAUX AYANT EFFECTUÉ AU MOINS UNE INTERVENTION DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT DU SSIAD ENTRE LE 6 ET LE 19 OCTOBRE 2008

	Effectif	Nombre d'actes		Nombre de bénéficiaires ⑧		Nombre total de passages ⑨
		AIS ou actes**	AMI ⑦	AIS ou actes**	AMI	
Infirmier d'un centre de soins infirmiers						
Infirmier libéral (hors CSI)						
Pédicure, Podologue						
Autre soignant						

**selon la qualification de l'intervenant

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU 6 AU 19 OCTOBRE 2008 PAR SEXE ET ÂGE*** ⑩

*** âge au 6 octobre 2008	Hommes	Femmes	Total
18 - 20 ans			
21 - 24 ans			
25 - 44 ans			
45 - 54 ans			
55 - 59 ans			
60 - 74 ans			
75 - 84 ans			
85 - 95 ans			
96 ans ou plus			
Total			

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU 6 AU 19 OCTOBRE 2008 PAR GROUPES ISO-RESSOURCES (GIR)

Nombre de personnes	GIR6	GIR5	GIR4	GIR3	GIR2	GIR1	non giré ou inconnu	TOTAL
de 60 à 74 ans								
de 75 à 84 ans								
de 85 ans ou plus								
Total								

Ces 2 totaux doivent être égaux

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU 6 AU 19 OCTOBRE 2008 SELON LEURS CONDITIONS DE VIE ⑪

Vivant à leur domicile				Vivant en établissement	TOTAL
Personne seule	en couple ou avec une personne de même génération	avec une personne de génération suivante	avec une personne de génération précédente		

Ces 2 totaux doivent être égaux

CONSIGNES DE REMPLISSAGE

Les SPASAD ne devront décrire dans ce questionnaire que l'activité du service relative aux soins infirmiers à domicile, le personnel délivrant ce type de soins et les personnes en bénéficiant.

FICHE 2 « Activité du 6 au 19 octobre 2008 »

Les données renseignées sur cette fiche ne doivent porter que sur la période de référence : du Lundi 6 octobre au Dimanche 19 octobre 2008 inclus

- 1 Numéro FINESS :** Si vous avez modifié le(s) numéro(s) FINESS sur la fiche 1, vous devez également inscrire cette modification sur la fiche 2.
- 2 Personnel salarié en fonction entre le 6 et le 19 octobre 2008 :**

Il s'agit de décrire l'activité liée aux soins de l'infirmier coordonnateur et du personnel soignant du service.

Il faut inclure : les salariés en congé, en arrêt ou en disponibilité depuis moins de 6 mois au 6 octobre 2008, les remplaçants de salariés absents depuis 6 mois ou plus ainsi que les vacataires.

Il faut exclure : les salariés en congé, en arrêt ou en disponibilité depuis 6 mois ou plus, les remplaçants de salariés absents depuis moins de 6 mois au 6 octobre 2008, les élèves-infirmiers en stage ou les stagiaires.
- 3 Calcul de l'équivalent temps plein :** Il s'agit de rapporter le temps de travail hebdomadaire du salarié au temps de travail statutaire de la profession considérée. Le temps de travail hebdomadaire statutaire est généralement de 35 heures.

Exemples :

 - un psychologue à la vacation (trois heures par semaine), on inscrira 1 dans la colonne **Effectif** et 0,09 dans la colonne **ETP** (3 heures/35 heures = 0,09),
 - une infirmière à mi-temps, on inscrira 1 dans la colonne **Effectif** et 0,50 dans la colonne **ETP**.
- 4 Nombre d'heures effectuées par l'infirmier coordonnateur :** il faut se référer à l'article 6 du décret n° 2004-613 du 25 juin 2004 pour distinguer :
 - **les tâches de coordination :** l'accueil des personnes et de leur entourage, l'évaluation des besoins en soins, la coordination des professionnels internes au service ou conventionnés, la coordination avec les établissements et services sanitaires ou médico-sociaux, les réseaux de santé.
 - **les tâches d'administration :** la gestion administrative, la gestion financière, la gestion de ressources humaines, les tâches en lien avec la vie institutionnelle (participation aux différentes instances : bureau, conseil d'administration, équipe de direction...), relations avec l'autorité de contrôle et de tarification.
- 5 Nombre de bénéficiaires :** Compter un bénéficiaire par catégorie de salarié et par type d'acte.

Exemple : Si une infirmière a effectué 2 soins de base et 3 soins techniques infirmiers auprès d'une personne, il faudra compter 1 dans la case « Nombre de bénéficiaires de soins de base ou relationnels » et 1 dans la case « Nombre de bénéficiaires de soins techniques infirmiers » de la ligne « infirmier ». Si un ou plusieurs aides-soignants ont aussi prodigué des soins de base à cette même personne, il faudra également compter 1 dans la case « Nombre de bénéficiaires de soins de base ou relationnels » de la ligne « aide-soignant ».
- 6 Nombre total de passages :** Est considéré comme un passage, une intervention (ou visite) d'un professionnel. Une intervention ayant nécessité la présence de deux professionnels est comptabilisée comme deux passages.

Exemple : Trois interventions à deux professionnels = six passages.

Infirmiers en CSI ou intervenants libéraux auprès des usagers du SSIAD entre le 6 et le 19 octobre 2008 : On ne comptabilise que les intervenants rémunérés à l'acte par le service **ayant effectué une intervention**, c'est-à-dire un passage, durant la période écoulée.
- 7 Nombres d'AMI :** On compte les AMI et non les actes, en faisant référence à l'AMI de base, c'est-à-dire l'AMI1. Ainsi, un AMI3 correspond à trois AMI.

Exemple : si le service a rémunéré un infirmier libéral pour 2 AMI1 et 3 AMI6, le nombre d'AMI cotés sera de 20.
- 8 Nombre de bénéficiaires :** Compter un bénéficiaire par catégorie d'intervenant et par grand type d'acte, selon le principe décrit au point 5.
- 9 Nombre total de passages :** Est considéré comme un passage, une intervention (ou visite) d'un professionnel selon le principe décrit au point 6.
- 10 Nombre de bénéficiaires du 6 au 19 octobre 2008 par sexe et âge (calculé à la date du 6 octobre 2008) :**

un bénéficiaire = une personne
- 11 Nombre de bénéficiaires du 6 au 19 octobre 2008 selon leurs conditions de vie :**

Lorsqu'une personne cohabite avec deux générations différentes, il convient de la prendre en compte avec la génération la plus jeune.

Les personnes vivant en congrégation sont prises en compte dans la catégorie « en couple ou avec une personne de même génération ».

✍ Les cases se remplissent en serrant les chiffres sur la droite.

☎ En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter notre hot line au **numéro Vert** suivant :
0 800 71 04 59 (du lundi au vendredi entre 9h30 et 17h30)

✉ Cette fiche 2 est à renvoyer avec la fiche 1 « Caractéristiques 2008 » sous enveloppe T ci-jointe à l'adresse suivante :
IPSOS OBSERVER - SSIAD, 77469 SOUPPES SUR LOING CEDEX